

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**  
**9 Septembre 2016**

**OBJET** : Archives départementales - Convention de partenariat avec la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour la dématérialisation de l'Indicateur marseillais

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de partenariat entre le Département, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence relatif à la dématérialisation de l'Indicateur marseillais ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention correspondante de partenariat, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Ce projet ne comporte pas d'incidence financière.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée